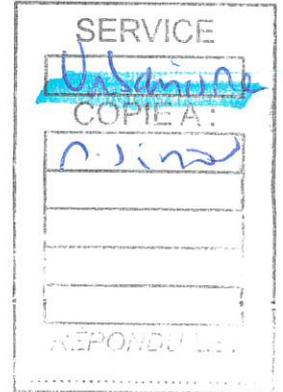


Labastide-Murat, le 4 décembre 2019



Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE
Président du syndicat mixte du SCoT
de Cahors et du Sud du Lot
Hôtel administratif
72 rue Wilson
46 000 Cahors



**Objet : Note du Parc sur la modification simplifiée n°1 du SCoT
Lettre Recommandée avec AR**

Les remarques formulées ici ne relèvent que d'une analyse technique sur la base des éléments transmis. Elles ne peuvent présupposer de l'avis final des Instances syndicales du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Avis du Parc

La modification simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence territoriale Cahors et Sud du Lot porte sur des corrections d'erreurs matérielles (mise en page, illustrations, inadéquation textes/images).

Cette modification n'appelle pas de remarque particulière de la part du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Vice-président en charge de l'urbanisme



Hervé Destrel